



Vol à l'étranger (majeur)

Par **powline**, le **08/02/2013** à **12:47**

Bonjours,

Je suis un peu paniquer, je me suis fais prendre avec une amie dans un magasin de vêtement à l'étranger (en belgique: je suis française et majeur) au total j'ai voler pour 120 euros. Je me suis faite embarquer au comisseriat, avec empreinte, photo, fouille...

Après 3h ils m'ont libéré mais ils m'ont donner une invitation a être entendu...

Je précise c'est mon 1er vol. Bien sur je regrette mon acte mais maintenant il faut que j'assume..

J'ai plusieurs questions :

En quoi consiste "l'invitation à être entendu" ?

Y a t'il des chances que je soit expulsé de belgique ?

Vais-je avoir un casier judiciare ?

merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **08/02/2013** à **16:39**

bjr,

nous sommes un site juridique français;

comme les faits se sont passés en belgique, il faut poser la question sur un site juridique belge.

cdt